



ETUDE SUR LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH « STIGMA-INDEX 2.0 »

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Activité n° 12211

I. CONTEXTE

La stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont largement perçues comme des obstacles à l'accès aux services de prévention, de traitement et de prise en charge liés au VIH et sans une action concertée, l'objectif visant l'Accès Universel sera impossible à atteindre.

Aussi, l'élimination de la stigmatisation et la discrimination constitue un axe transversal intégré dans tous les résultats du Plan stratégique national Intégré 2024-2030 de lutte contre le sida, les IST et les hépatites virales et un résultat spécifique lui est dédié « Les obstacles liés au genre et aux droits humains en matière d'accès aux services sont réduits ».

A cet effet, le Maroc a mis en place une stratégie sur les droits humains et le VIH, tuberculose et hépatites virales (HV) visant à disposer d'un cadre de programmation cohérent pour mettre en œuvre une riposte efficace au VIH/sida en atténuant la discrimination et en favorisant la promotion, la protection des droits de l'homme.

Cependant, pour lutter efficacement contre les problèmes de stigmatisation et de discrimination au quotidien, il faut disposer des données factuelles sur le terrain afin de mieux planifier les actions à mener. C'est dans cette perspective que l'étude stigma-index basée sur un protocole validé au niveau international et recommandé par le réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+) et l'ONUSIDA, a été programmée. Cette étude sera la troisième au Maroc après celle menée en 2021 comme stigma-index 2.0, et celle de 2016, basée sur le nouveau protocole recommandé par GNP+. Les résultats de cette étude ont montré une importante progression vers l'atteinte des objectifs 10/10/10 de l'ONUSIDA relatifs à la lutte contre la stigmatisation et la discrimination avec une réduction du niveau de stigmatisation à 8%.

Cette troisième étude menée par et auprès des PVVIH permettra de mesurer la stigmatisation et la discrimination subies par ces personnes. Elle sera réalisée par le ministère de la Santé et la Protection Sociale avec l'implication du bureau de l'ONUSIDA et financée dans le cadre de la subvention Fonds mondial Maroc.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général

Recueillir des informations sur la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH au Maroc pour atteindre l'Accès Universel à la prévention, au traitement, aux soins et soutien.

2. Objectifs spécifiques

- Disposer de données concrètes basées sur la réalité du vécu des PVVIH au Maroc.
- Appliquer le principe GIPA (Greater Involvement of People Living with HIV and AIDS), par la participation effective et accrue des PVVIH.
- Argumenter et renforcer le plaidoyer pour améliorer les différents indicateurs en la matière.

III. RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

1. Comparaison de l'évolution des données factuelles de la stigmatisation et de la discrimination entre les études stigma index 2016, 2021 et 2026.
2. Renforcement de la capacité des personnes vivant avec le VIH à participer à des recherches, notamment par la sensibilisation, la formation et la promotion de partenariats nationaux pour une bonne gestion et analyse des résultats de l'Indice.
3. Amélioration des débats publics et des campagnes des droits de l'Homme basées sur des données concrètes sur la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH.
4. Renforcement du plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et mobilisation des ressources.

IV. TERMES DE REFERENCES

Les présents termes de référence concernent le consultant qui travaillera en étroite collaboration avec le comité Directeur dans la conduite de l'étude stigma-Index des Personnes Vivant avec le VIH au Maroc. La/le ou les consultants doivent adhérer aux principes du projet et mener l'étude en conformité avec les normes définies par les partenaires internationaux (réseau international des personnes vivant avec le VIH (GNP+), ONUSIDA et communauté internationale des femmes vivant avec le VIH (ICW).

L'étude sera menée par le comité permanent des PVVIH. Le comité directeur de l'étude est composé du directeur de la DELM, chef de la DMT, PNLS, UGFM, ONUSIDA Maroc, CNDH, les représentants des PVVIH au CCM, et d'autres personnes ressources.

A. Les tâches spécifiques du consultant sont les suivantes :

1. Mettre à jour le protocole de recherche spécifique de l'Index de Stigmatisation des Personnes Vivant avec le VIH adapté en 2021 selon les lignes directrices issues du Partenariat international.

2. Contextualiser et pré-tester le questionnaire après l'intégration des questions complémentaires si nécessaires.
3. Valider le protocole de recherche par le comité Directeur et le CP-PVVIH.
4. Préparer et encadrer le programme de formation des équipes d'enquêteurs.
5. Suivre la collecte des données avec l'appui des chefs des équipes.
6. Élaborer un dispositif d'analyse de données permettant une analyse comparative avec d'autres pays ou régions.
7. Elaborer le rapport final de la recherche et le valider par le comité Directeur.
8. Communiquer régulièrement et travailler en étroite collaboration avec le comité Directeur et le CP-PVVIH et avec les chefs des équipes au niveau des sites de mise en œuvre de l'étude stigma index.

B. Livrables

- Protocole actualisé de l'étude.
- Questionnaire et guide d'entretien.
- Rapport de pré-test du questionnaire.
- Base de données finale.
- Rapport final de l'étude validé.

C. Profil du consultant

- Expérience en matière de recherche qualitative et quantitative en rapport avec les programmes sociaux.
- Connaissance du contexte marocain, maîtrise des langues locales et expérience avec les communautés clés.
- Capacité d'analyse statistique et qualitative.
- Capacité de travailler avec les communautés.
- Capacité de rédaction de rapports.
- Avoir déjà conduit une étude sur la stigmatisation et discrimination et/ou dans le domaine du sida et/ ou droit de l'Homme serait un atout.

D. Durée et organisation de la consultation

L'étude stigma index est programmée durant le dernier trimestre de l'année 2025 – début 2026. La durée estimée de la consultation est de 30 jours, répartis comme suit :

Tâches	Durée
Adaptation du protocole	4 jours
Finalisation du questionnaire et du guide d'entretien	3 jours
Préparation et conduite de la Formation	5 jours
Suivie de la collecte des données	8 jours
Analyse des données	5 jours
Rapport validé	5 jours

V. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VI. PIÈCES À FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 11 Novembre 2025 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Etude sur la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le VIH « stigma-index 2.0 »**.

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.